

Message de SE Luc Frieden, Ministre des Finances

Depuis plusieurs années, le marché de la finance islamique est en constante progression. Les actifs sous gestion conforme aux principes de l'islam seraient aujourd'hui deux fois plus importants en volume qu'il y a cinq ans. En raison de la dimension internationale de la place financière de Luxembourg, le Gouvernement a fait de la finance islamique un élément important de sa politique en faveur de la place financière. Dès avril 2008, un groupe de travail a été mis en place pour mobiliser les différents acteurs privés et publics.

Il est aujourd'hui évident, que le même contexte européen et international qui distingue la place financière du Luxembourg en général répond également parfaitement aux besoins du marché de la finance islamique. Sans surprise, le Luxembourg, premier centre mondial pour les fonds d'investissement à caractère transfrontalier, est également un domicile de prédilection pour les fonds d'investissement islamiques qui ciblent une clientèle internationale. Grâce à son expertise inégalée dans la distribution transfrontalière, le Luxembourg héberge aujourd'hui en effet une quinzaine de fonds d'investissement islamiques distribués à travers l'Europe et le monde entier. Ainsi, le Luxembourg est déjà le 4^{ème} centre mondial dans ce créneau d'activité, derrière la Malaisie, les Emirats Arabes Unis et l'Arabie saoudite.

Démontrant son esprit innovateur et pragmatique, le Luxembourg a été le premier pays européen à autoriser l'établissement d'une compagnie d'assurances répondant aux critères de la charia, les 'takaful', en 1983. Pareillement, la toute première bourse européenne à lister une obligation islamique ('sukuk') a été la Bourse de Luxembourg. Aujourd'hui encore, la Bourse de Luxembourg compte autant de listings de Sukuk que la Bourse de Londres. En 2009, la Banque centrale du Luxembourg a en outre été acceptée comme premier membre associé européen de l'important régulateur des marchés financiers islamiques, le 'Islamic Financial Services Board' en Malaisie.

Soucieux d'intégrer encore davantage la finance islamique dans les secteurs d'activité de la place financière, j'ai demandé récemment aux administrations des contributions d'apporter des précisions relatives au traitement fiscal des principales opérations de la finance islamique. Disposant déjà d'une réelle expertise en la matière, l'Administration des

contributions directes vient ainsi de publier une circulaire qui assimile le traitement fiscal des principales opérations de la finance islamique (circulaire disponible sur www.impotsdirects.lu) aux opérations comparables de la finance traditionnelle.

Ces précisions témoignent de la volonté du Gouvernement de continuer à développer sans relâche la place financière de Luxembourg comme une place à orientation internationale dans un monde à régions interdépendantes.